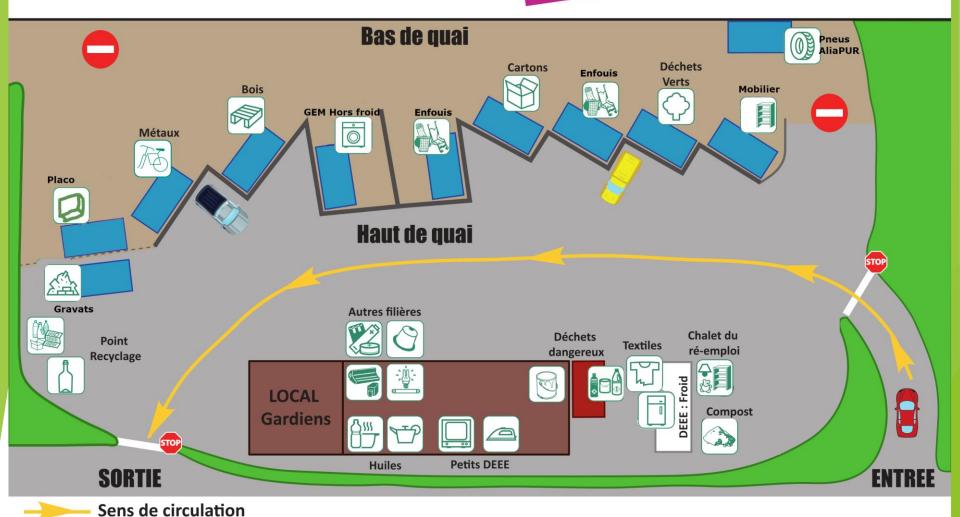
Guide du tri en déchèterie à destination des usagers



Plan de circulation





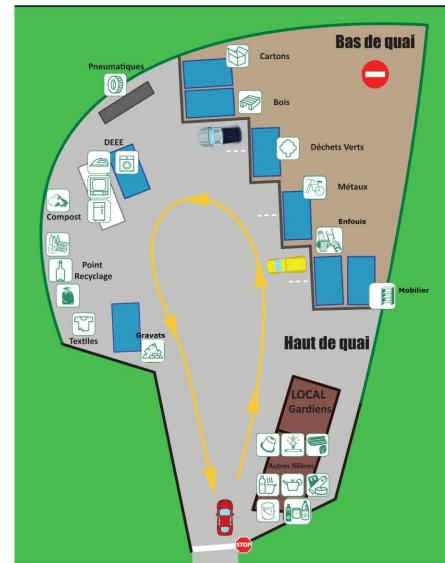


Plan de circulation





Sens de circulation



N.B.: la composition des bennes n'est pas à jour

Sommaire 1/3

Tri par nature de déchet

- Mobilier
- Jouets
- Articles de bricolage et jardin
- Articles de sport et loisirs
- Articles de bricolage et jardin thermiques
- Déchets verts
- Cartons
- Bois non traité
- Palettes
- Ferraille
- Plaques de plâtre
- Gravats

Sommaire 2/3

- Pneus
- Déchets dangereux
- Déchets électroménagers
- Piles
- Ampoules et néons
- Extincteurs
- Huile alimentaire
- Huile moteur
- Cartouches d'imprimantes
- Grosses batteries
- Caisson du réemploi

Sommaire 3/3

- Bouteilles de gaz
- Moloks BX + Verre
- Textile
- Déchets médicaux
- Bouchons plastiques
- Stylos instruments d'écriture
- Déchets non recyclés enfouis
- FAQ

Mobilier 1/2

A déposer dans la benne mobilier











Literie et couchage



Acceptés : panneaux bois reconstitué et tasseaux

Mobilier 2/2

A ne pas déposer dans la benne Eco-mobilier

Déchets bois non mobilier

Huisseries Portes Volets Parquets Bois de charpente Palette Chutes de bois (hors panneaux à la découpe)



Accessoires de décoration

Bibelots Miroirs Tableaux Cadres photo Rideaux Tapis...

Equipements loisirs

Sièges auto Poussettes Jeux d'extérieur Pots en plastique...

Autres

Emballages de meubles Vasques Articles ménagers...





- Les meubles de rangement doivent être vidés de leur contenu.
- Les vasques, éviers, éléments électriques encastrés doivent être retirés.

Jouets A venir (10/2022)



Stylo : cf. filière brigade écriture

DEEE: cf. filière DEEE



Gros articles à déposer dans la benne **mobilier**; Petits articles (définition à venir) à déposer dans une palbox **en haut de quai.**

Articles de bricolage et jardin

A venir (10/2022)





Produits et matériels destinés à l'aménagement du jardin





Exclusions: ornements décoratifs, appareils exclusivement professionnels, quincaillerie, aménagements maçonnés, produits DEEE Quincaillerie : cf. filière ferraille Maçonnerie : cf. filière gravats

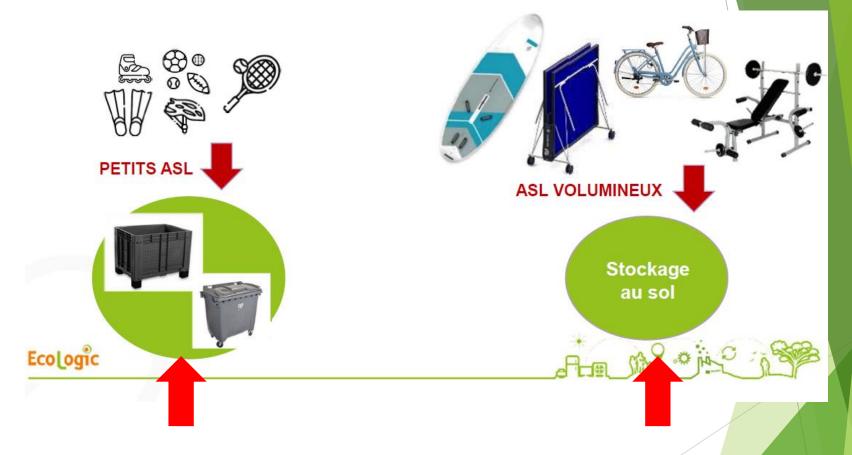
DEEE : cf. filière DEEE



Gros articles à déposer dans la benne **mobilier**; Petits articles (définition à venir) à déposer dans une palbox **en haut de quai.**

Articles de sport et loisirs (ASL) + Articles de bricolage thermiques

<mark>A venir</mark>



Petits thermiques (tailles-haies, tronçonneuse)

Gros thermiques (motoculteur grosse tondeuse)

Déchets verts

Admis

Les déchets à traiter correspondent à tous les déchets végétaux et comprennent :

- Tontes des pelouses,
- Feuilles mortes,
- Branches (jusqu'à une section de 200 mm),
- Tailles de haies,
- Fleurs et autres végétaux,
- Plantes d'appartement.

Suivant la saison, ce déchet peut contenir un taux de gazon variable.

Refusés

Tous les déchets végétaux sont admissibles. Les branchages admissibles doivent avoir les dimensions maximales suivantes :

- Diamètre maximal admissible : 20-25 cm,
- Longueur maximale admissible : 3-4 m.

Ne sont pas autorisés tous les déchets autres que les déchets végétaux :

- Produits dangereux,
- Ordures ménagères,
- Plastiques,
- Ferraille,
- Gravats,
- Bois traité,
- Verre.







Cartons



Admis:

- Cartons bruns d'emballage (même humides ou légèrement souillés)
- Knapsac remplis de films plastiques étirables (transparents ou non).
 A déposer sur le dessus de la benne juste avant enlèvement.

Refusé :

 Cartons souillés par des produits chimiques, peintures ou hydrocarbures.

Bois non traité

Déchets de bois dits « nobles » :







Dosses Grumes

Ecorces







Plaquettes de bois

Sciures de bois

Copeaux de bois







Souche propre (sans terre)

Bois brut - bois de chauffage - bûche - rondin











Les bois d'emballages : caisses, palettes, tourets, tonneaux, cagettes en bois exclusivement







Les bois traités à cœur contenant des substances dangereuses :







Poteaux EDF/Telecom







Formellement

créosote ou des produits dangereux.

interdit! Bois contenant du

cuivre et de l'arsenic.

Bordures de parterre

Bois terrasse autoclave

Barrières ornementales

Attention ! les bois peints et souillés par des hydrocarbures sont également formellement interdits. Il s'agit de contaminants Spéciaux ou « Déchets Industriels Spéciaux » qui induisent un caractère de dangerosité ou de toxicité

Les bois brûlés, pourris ou issus des déchets verts :









Formellement interdit!

Bois impropre à la valorisation

REFUSE

Les bois interdits sont à entreposer dans la benne dédiée.

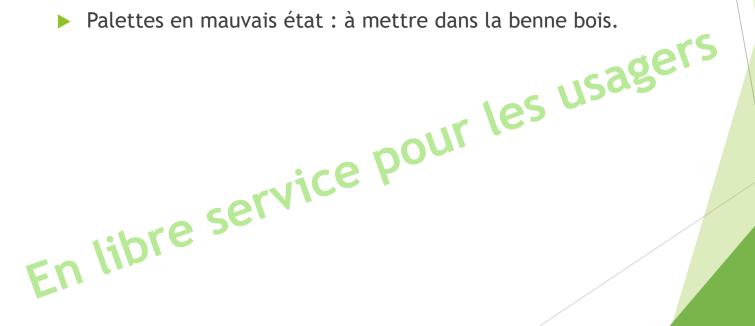
Palettes

Admis:

 Palettes tout format en bon état : à ranger sur le côté du bureau, à déstocker (benne bois) si l'espace dédié est plein.

Refusé:

▶ Palettes en mauvais état : à mettre dans la benne bois.



Ferraille

Admis:

► Tout article à majorité métallique



Refusé :

- Bidons contenant des produits chimiques, de la peinture (cf. filière déchets dangereux), de l'huile (cf. filière huiles)...
- Vélos (voir filière Articles de Sport et Loisirs)
- Tondeuses, débroussailleuses, etc thermiques (voir filière articles de bricolage thermiques)
- Batteries voitures (à stocker dans conteneur maritime)
- Appareils électroménagers (cf. filière dédiée)

Plaques de plâtre

PRODUITS ADMIS:



Plaque Crème (Standard)



Plaque Blanche (Déco. A1)



Plaque Orange (Locaux très humides)



Plaque Jaune (Très haute dureté)



Plaque Verte Anis (Absorption des COV)



Plaque Verte (Locaux humides)



Plaque Rose (Feu)



Plaque Bleue (Acoustique)



Cloison alvéolaire



Carreaux blanc, rose, vert, bleu (Standard, feu, locaux humides, acoustique)



Plâtre en poudre admis sous réserves Merci de nous consulter

PRODUITS À BASE DE PLÂTRE NON ADMIS : (liste non exhaustive)





Complexes de doublage (Plaque de plâtre & PSE blanc ou gris)



Complexe isolant (Plagues & Jaine de roche)



Décoration vinyle (Plaque de plâtre avec revêtement étirable en vinyle)



Revêtements fibre de verre (Plaque de plâtre avec revêtement en fibre de verre créant un relief)



Pare-vapeur (Plaque de plâtre avec revêtement « aluminium » pare vapeur)

Les produits interdits sont à entreposer dans la benne « non recyclés ».

Gravats





Admis:

- Pierres
- Terre
- Céramiques (sanitaires)
- Siporex

250 L max.

Refusé :

- Plâtre (cf. filière plâtre)
- Goudron (cf. filière déchets dangereux)
- Amiante (voir prestataire externe)
- Déchets amiantés (voir prestataire externe)

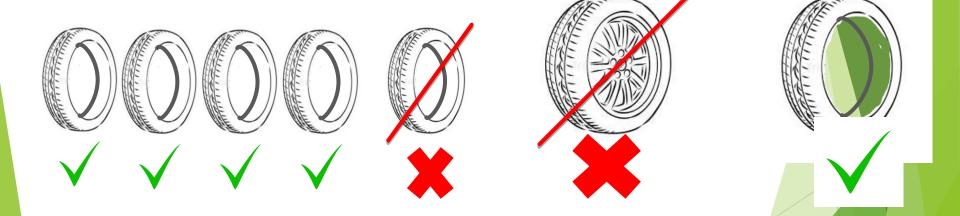
Pneus

Benne AliaPUR : Collecte des pneus VL, motos et quad des particuliers exclusivement.

Admis: 4 pneus max / an / foyer ET pneus non jantés

Refusés : pneus jantés, pneus agraires, de PL, ou industriels (à retourner au

distributeur)



Benne pneus hors AliaPUR: pneus souillés ou déchirés, pneus de vélo.

Déchets dangereux

En cas de doute, poser dans la caisse « produits à identifier »





- Pâteux (peinture, mastic, enduit)
- Aérosols
- Autre déchets liquides
- Produits phytosanitaires et biocides
- Filtres à huile
- Acides
- Bases
- Comburants
- Bidons vides de combustible de chauffage
- Refusé :
 - Amiante et déchets amiantés
 - Explosifs
 - ▶ Bouteilles de gaz (cf. filière dédiée)
 - Extincteurs (cf. filière dédiée)

- ► Admis filière Hors EcoDDS (payante):
 - Pâteux (hors EcoDDS)
 - Aérosols (hors EcoDDS)
 - Autre déchets liquides (hors EcoDD\$)
 - Produits phytosanitaires et biocides (hors EcoDDS)
 - Filtres à huile ou à carburant (hors EcoDDS)
 - Acides (hors EcoDDS)
 - Bases (hors EcoDDS)
 - Comburants (hors EcoDDS)
 - Bidons vides souillés (vidange)
 - Produits non identifiés
 - Shingles = papier goudronné











https://wastypedia.portailecodds.com/



Déchets électroménagers (petits appareils)



Cuisine















Entretien, nettoyage



Informatique, câbles et multiprises (hors écrans et ordinateurs portables)







Électronique grand public (appareils photo, GPS, télécommandes, chaînes Hi-Fi, cigarettes électroniques, lecteurs DVD...)







Loisirs, jouets électriques





Outillage de bricolage, jardinage



A stocker dans palbox plastique (gerbable)

Déchets électroménagers (produisant du froid)

Oros électroménager froid - GEM F

Réfrigérateurs



Congélateurs



Climatiseurs



Pompes à chaleur



Caves à vin



A stocker dans le conteneur maritime

Gros déchets électroménager hors froid

3

Gros électroménager hors froid - GEM HF

Lave-vaisselle, lave linge et sèche-linge



Cuisinières et fours



Hotte et plaques de cuisson



Chaudières électriques



Ballons eau chaude et chauffe-eau



Radiateurs électriques et bain d'huile



- Refusé :
 - ▶ Radiateurs fonte et ferraille : cf. filière ferraille

Déchets électroménagers (Ecrans)



Téléviseurs cathodiques



Téléviseurs écrans plats



Écrans informatiques



Ordinateurs portables



Tablettes, liseuses



Minitels



A stocker dans palbox grillagée



Panneaux solaires: refuser et orienter vers fournisseur.

Piles

PILES ET BATTERIES CONCERNÉES

(Piles alcalines, salines, piles bouton, lithium, batteries Li-ion, NiMH, NiCd, Plomb sans acide)







Toute batterie d'appareils électriques



Toute batterie d'appareils portatifs



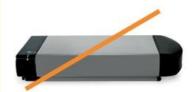
Toute batterie au plomb gélifié (ex : systèmes d'ouverture de portail, batteries de tondeuses, mini-voitures électriques d'enfant...)



Batteries de clôtures électriques

À stocker à l'extérieur

NON CONCERNÉES



Batterie de vélo électrique ou de micro-mobilité (à rapporter chez un revendeur)



Batteries au plomb et à l'acide (batterie de voiture ou de moto)



Piles et batteries industrielles

À stocker dans conteneur maritime

Pas de solution



Ampoules : cf. filière dédiée

Ampoules et néons





fluocompactes



Lampes à iodures métalliques



Lampes

à vapeur

de mercure

Lampes LED



sodium haute et basse pression

Tubes concernés



fluorescents (néons)



Tubes LED

CONSIGNES DE TRI ET CONTENANTS MIS À DISPOSITION'

Les lampes sont à déposer dans les bacs de recyclage rouge



Les tubes sont à déposer dans les bacs de recyclage orange



Refusé: ampoules à filament à jeter aux déchets non recyclés

Extincteurs

ÉQUIPEMENTS REPRIS PAR ECOSYSTEM



Extincteurs à poudre de 1 à 2 kg



Extincteurs à mousse de 1 à 2 L



Sphères extinctrices

Le sovie

Les petits
appareils extincteurs
ne sont pas considérés
comme des déchets
dangereux (code 16 05 05).
Ils doivent être vides
et/ou munis d'une
goupille ou équivalent.

ÉQUIPEMENTS NON REPRIS PAR ECOSYSTEM



Extincteurs > à 2 kg





Aérosols à fonction extinctrice (DDS, catégorie 6)

Huile alimentaire

- Admis:
 - ► Toutes huiles alimentaires usagées





Ne pas mélanger avec huiles moteur



Huile moteur

Admis:

- ► Toutes huiles moteur usagées
- Liquide de frein



Refusé :

- ► Huile de coupe (cf. filière Autres liquides hors Eco-DDS)
- AdBlue (cf. filière Autres liquides hors Eco-DDS)
- Fluide caloporteur Glycol (cf. filière Autres liquides hors Eco-DDS)
- Liquide de refroidissement (cf. filière Autres liquides Eco-DDS)



Cartouches d'imprimantes

CARTOUCHES QUI PEUVENT ÊTRE RÉUTILISÉES

CARTOUCHES LASER

CARTOUCHES JET D'ENCRE





NE PEUVENT ÊTRE RÉUTILISÉES*

*Certains produits ne sont pas considérés comme des cartouches d'impression, et ne sont pas réutilisables. En voici quelques exemples (rubans, bidons...)





Grosses batteries

- Admis:
 - ▶ Batteries auto, moto, camion, bateau





Autres batteries : cf. filière piles





- A stocker à côté :
 - Radiographies médicales argentiques



Caisson du réemploi

- Admis:
 - ► Tout ce qui est destiné à la ressourcerie

- Refusé :
 - ► Tous les déchets

Bouteilles de gaz

Admis:

Bouteilles de camping à clipser. A vider complètement, percer et jeter à la ferraille.

Refusé :

- ▶ Bouteilles de cuisine (> 5kg). A reprendre par le distributeur (grande surface).

 □
- Bouteilles de camping à visser.





Moloks BX + Verre

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON COMMUNIQUE LES PAPIERS ET EMBALLAGES LES PAPIERS, JOURNAUX, LES EMBALLAGES **TOUS LES EMBALLAGES REVUES ET MAGAZINES** PLASTIQUES **ET ALUMINIUM ALIMENTAIRES** LES CARTONS & CARTONNETTES TOUT DANS LE CONTENEUR JAUNE ! ** BOUTEILLES. Pots & Bocaux en Verre POLE DÉCHETS I ZONE DE PRALONG I EMBRUN contact@smictom05.fr / 04 92 43 76 27 / www.ccserreponcon.com

- Conduite à tenir :
 - Prévenir quand les conteneurs sont pleins

Textile

A déposer dans le conteneur Fils d'Ariane

Les consignes à suivre :



Vous pouvez déposer:

Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs en sac fermé et vos chaussures liées par paire. Même usés, ils seront valorisés.



Ne déposez pas d'articles humides.



Maroquinerie également acceptée.

Déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI)

Lancette et auto-piqueur à barillet



Aiguille à stylo



Aiguille seule



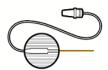
Micro-perfuseur



Set de transfert, adaptateur flacon, aiguille de transfert, mix 2 vial



Cathéter



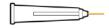
Cathéter tout en un type MIO



Stylo avec aiguille sertie ou aiguille rétractable



Seringue avec aiguille solidaire



Seringue type IMIJECT





Conduite à tenir :

A stocker dans bacs jaunes. Collectes au printemps et à l'automne seulement.

Bouchons plastiques

De manière générale bouchons acceptés :

- bouchons de boissons (eau, lait, soda, jus de fruit, compote...)
- · bouchons de sirop
- · couvercles (beurre, Nutella, glaces, crème, fromage...)
- bouchons de sport

De manière générale il ne faut pas :

- Pas d'étiquettes papier
- Pas d'élastomères (joints, élastiques...)



Stylos - instruments d'écriture



- Conduite à tenir :
 - Prévenir quand les conteneurs sont pleins

Déchets non recyclés (enfouis)

Utiliser cette benne en dernier recours !!!

Refusé :

- ► Tout ce qui va dans les autres bennes ou filières
- Tout ce qui est interdit : amiante, souches > 20cm, traverses SNCF poteaux EDF,...





Tout ce qui est en sac fermé

Admis:

- Articles en plastique (hors benne mobilier/jouets/ bricolage et jardin)
- Menuiseries vitrées
- Parquet stratifié
- Laine de verre / de roche
- Polystyrène
- Verre plat



